



PAR COURRIEL : crc@assnat.qc.ca

Montréal, le 10 mai 2018

Madame Lise Thériault

Ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation
Ministre responsable de la région de Lanaudière

Membres de la Commission

Commission des relations avec les citoyens
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

OBJET : *Projet de loi n°178 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant la protection du consommateur*

Madame la Ministre,
Membres de la Commission des relations avec les citoyens,

Le 27 avril 2018, la Fédération des cégeps a été informée que la Commission des relations avec les citoyens souhaitait entendre ses commentaires relativement au projet de loi n°178 intitulé *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant la protection du consommateur* (ci-après le « Projet de loi »).

Le Projet de loi modifie diverses dispositions législatives concernant la protection du consommateur, notamment la *Loi sur la protection du consommateur* (RLRQ, c. P-40.1). Seul l'article 17 de ce Projet de loi concerne directement les cégeps. Cet article est libellé comme suit :

17. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 245.2, édicté par l'article 56 du chapitre 24 des lois de 2017, de l'article suivant :

«245.3. Aucun commerçant ne peut, lui-même ou par le biais d'un représentant, dans un établissement d'enseignement visé à l'un ou l'autre des paragraphes a, b et e à g.1 de l'article 188, solliciter en personne un consommateur pour qu'il se procure une carte de crédit.

Le premier alinéa ne s'applique pas lorsque la sollicitation est effectuée dans l'établissement d'un commerçant qui est situé dans un établissement d'enseignement. »

Par les présentes, la Fédération des cégeps souhaite informer la Commission qu'elle est en accord avec l'ajout de cet article dans la *Loi sur la protection du consommateur*, et ce, tel qu'il est actuellement libellé. Les collèges d'enseignement général et professionnel sont favorables à cette interdiction de sollicitation dans leurs établissements.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Membres de la Commission des relations avec les citoyens, l'expression de mes sincères salutations.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Tremblay', with a stylized flourish at the end.

Monsieur Bernard Tremblay